



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 19 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN  
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59      Nombre de présents participant au vote : 50  
Nombre de membres en exercice : 59      Nombre de procurations : 9

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Madame Océane CHARRET- GODARD	Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Bruno DAVID
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Axel SIBERT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Olivier MULLER
Madame Najjoud BELHADEF	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Madame Elizabeth REVEL
Madame Delphine BLAYA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Christophe AVENA	Madame Ludmila MONTEIRO	

### Membres absents :

Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur François DESEILLE  
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI  
Madame Marie-Odile CHOLLET pouvoir à Madame Christine MARTIN  
Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nora EL MESDADI  
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF  
Madame Danielle JUBAN pouvoir à Monsieur Jean-Paul DURAND  
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Madame  
Ludmila MONTEIRO  
Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Monsieur François  
REBSAMEN  
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

---

## **OBJET : CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE**

### **Renouvellement des ateliers de quartier - Mise à jour des règlements**

Par délibération du Conseil municipal en date du 22 novembre 2021, la Ville a décidé d'intensifier de façon significative la participation des habitants et de leur donner une part plus grande dans la construction des politiques qui les concernent.

Il s'agit d'activer les six leviers suivants :

- la création et le développement des instances participatives,
- la proposition de sujets à ouvrir à la participation citoyenne,
- l'implication des jeunes dans la démarche de participation citoyenne,
- le renforcement des budgets participatifs,
- la mise en place des ateliers de quartier,
- la structuration de l'engagement des élus et des habitants notamment avec la Charte de la participation citoyenne et le dispositif de formation continue du citoyen en cours de construction.

Le cinquième levier relatif aux ateliers de quartier a tout particulièrement permis de renforcer la place des habitants dans le pilotage et l'animation de ces instances. Les ateliers sont ainsi devenus des lieux de dialogue privilégié entre les habitants, de réflexion et de travaux. Les ateliers et les bureaux se sont réunis plus de soixante fois durant l'année 2022 et ont priorisé 56 projets au total.

Lors des assemblées générales des ateliers, les représentants ont pu exprimer les souhaits d'évolutions suivantes :

- des réunions plus fréquentes et des ateliers plus souvent ouverts au public.
- l'ouverture d'une réflexion sur la durée du cycle permettant de favoriser la transmission des informations aux futurs membres.

Suite à ces différents retours d'expérience, il est proposé **d'adapter le règlement intérieur** des ateliers de quartier aux différentes demandes formulées par les habitants en modifiant trois articles :

- Article 1 concerne la composition des ateliers. Le nombre d'habitants tirés au sort sur les listes électorales (collège 1) est réduit de trente à vingt membres titulaires sans modifier le nombre de suppléants. Afin de permettre le renouvellement partiel des membres, un nouveau collège 6 est constitué par des anciens membres des ateliers de quartier au titre du savoir et de l'expérience : dix membres titulaires des anciens membres des ateliers ont ainsi la possibilité de continuer à s'investir durant deux nouvelles années en se portant candidat. Un tirage au sort doit être organisé dans le cas où le nombre de candidatures dépasserait celui des places disponibles. Aucune modification n'interviendrait dans la composition des autres collèges.

- Article 6 concerne la durée du cycle des ateliers. Les membres titulaires des ateliers de quartier s'engagent pour deux années. Sur la base du volontariat, ils auront la possibilité de participer à un nouveau cycle de deux ans. Au total chaque titulaire de pourra pas siéger au-delà de quatre années.

- Article 11 concerne la publicité des réunions des ateliers. Par principe, les ateliers de quartier sont ouverts au public avec au moins trois réunions publiques par an. Au-delà de ces trois réunions, les bureaux des ateliers peuvent décider de diversifier les formats de réunion ou le cas échéant de se réunir à huit clos.

Le règlement intérieur ainsi modifié est annexé au présent rapport. En complément, dans la perspective du prochain renouvellement des ateliers de quartiers, le règlement des tirages au sort produit par le commissaire de justice Maître Marine FAVRE de la SARL REFLEX, prend en compte ces trois modifications et est également annexé au présent rapport.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'adopter** les modifications concernant le règlement intérieur des ateliers de quartier et le règlement des tirages au sort ;

- **d'autoriser** monsieur le maire à signer tous actes et documents à intervenir pour leur mise en œuvre et leur application, et à apporter le cas échéant toutes modifications de détail ne remettant pas en cause leur équilibre général.

SCRUTIN      POUR : 53

ABSTENTION : 6

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATION(S)

La secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Maire,  
Monsieur REBSAMEN